



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Attentats aux mœurs

Question écrite n° 2452

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le fait que le nombre de viols déclarés a augmenté de 20 p 100 par rapport à l'année dernière. Il lui demande quelles actions il compte entreprendre pour endiguer cette inquiétante augmentation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre de viols enregistrés par les services de police et de gendarmerie passe de 2 937 faits en 1986 à 3 196 en 1987, soit + 8,82 p 100. En 1987, on note des augmentations très contrastées entre le nombre de viols enregistrés en zone police (+ 2,11 p 100) et en zone gendarmerie (+ 22 p 100). Certaines modifications de comportement des victimes et de leur famille pourraient constituer un facteur explicatif. Le pourcentage d'élucidation de ces affaires est de 85,50 p 100 en 1987, soit 2 736 affaires élucidées ; il est en progression par rapport à 1986 (81,57 p 100). Au premier semestre 1988, le nombre de viols enregistrés progresse de 17,76 p 100 avec 1 916 faits, contre 1 627 au premier semestre 1987. Là encore, on note des augmentations contrastées entre les services de police qui enregistrent 1 157 faits, soit + 21,53 p 100, et les services de gendarmerie avec 759 faits enregistrent une progression de + 12,44 p 100. Le pourcentage d'élucidation reste stable (85,59 p 100). Cette évolution, qui se révèle tout spécialement préoccupante, justifie une action soutenue et appropriée de la police nationale. Ainsi, au plan préventif, une campagne d'information et de sensibilisation ayant pour support une brochure de conseils est en cours de préparation, à l'intention des femmes, pour leur permettre de se prémunir le mieux possible contre tous les types d'agression et, notamment, sexuelles. Par ailleurs, dans le cadre des mesures budgétaires proposées pour 1989, 1 000 emplois supplémentaires de policiers auxiliaires ont été prévus pour améliorer la présence policière dans les villes et les quartiers. De plus, 47 postes nouveaux seront créés au profit des services de police technique et scientifique afin de permettre d'augmenter encore le taux d'élucidation des crimes et délits, taux déjà significatif pour ce type d'affaires.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2452

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2567